

Accompagnement à l'installation de capteurs communicants

Le suivi énergétique à distance d'un bâtiment permet d'évaluer rapidement les postes les plus consommateurs et le SDE35 vous accompagne dans l'appareillage de vos bâtiments grâce à une aide pouvant s'élever à 5 000€.

Les collectivités ont plus que jamais besoin de maîtriser leur énergie afin de réduire leur consommation énergétique, faire des économies financières ou encore, avec l'arrivée du décret tertiaire, respecter les nouvelles législations.

Le SDE35 propose d'accompagner, dans le cadre du programme ACTEE, les collectivités souhaitant mettre en place un système de télérelève. Cette technologie est un outil d'aide à la décision qui permet de suivre le fonctionnement d'un bâtiment de manière dynamique. Elle offre aux collectivités la possibilité de mieux maîtriser leur énergie et optimiser leurs installations sans faire de grands travaux.

La mise en place d'un système de télérelève permet d'importants **gains d'économie d'énergie pouvant aller de -10 à -15%** sous réserve d'une gestion optimale.

Pourquoi ce système ?

La mise en place d'un système de télérelève permet :



Améliorer votre confort thermique



Réduire les consommations d'énergie



Gérer les alarmes & suivre les maintenances



Piloter les équipements techniques via un accès unique



Sécuriser les utilisateurs et intervenants

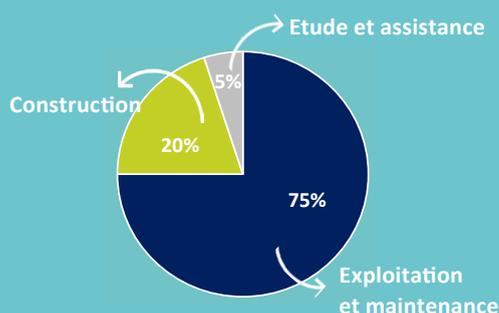
Le programme ACTEE

Ce programme national porté par la FNCCR vise à augmenter les actions de réduction de consommation énergétique des collectivités. Il permet d'apporter un financement sur les coûts organisationnels et opérationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments, en proposant une mutualisation des projets.

Depuis 2019, le SDE35 est engagé dans le programme ACTEE, pour obtenir des fonds afin d'accompagner et financer les actions des collectivités bretonnes, dans le cadre de 3 projets :

- ACTEE1 Pilote, 2019-2021, regroupant les 4 syndicats d'énergie bretons.
- ACTEE2 Sequoia, 2021 jusqu'au 30 juin 2023 coordonné par le SDE35 et regroupant l'intégralité des structures Conseiller en Énergie Partagé d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et le SDE22.
- ACTEE2 Merisier, mi 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, coordonné par le SDE22 et dédié spécifiquement aux bâtiments scolaires.

Répartition des coûts sur la durée de vie totale d'un bâtiment



L'offre du SDE35

Le SDE35 propose un accompagnement financier et technique pour la mise en place d'une télérelève d'un bâtiment (environ 10 capteurs). Chaque collectivité sera autonome dans la consultation et ses relations avec le prestataire, toutefois le SDE35 apportera :

- **Un soutien technique et humain** avec la proposition d'un cahier des charges type sur lequel la collectivité peut s'appuyer, une aide pour déterminer les besoins en capteurs et les critères de sélections pour le choix du prestataire, ainsi qu'un soutien technique lors du déploiement des capteurs.

- **Un accompagnement financier** à hauteur de 50 % avec un plafond d'aide de 5 000 € HT. Ce soutien correspond à l'achat (10 capteurs et une passerelle).

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide ?

- Désigner une personne référente en charge du suivi ou d'un appui CEP *
- Bâtiment construit depuis 3 ans
- Priorité pour les sites disposant d'un audit énergétique récent, ou programmé prochainement
- Engagement de la collectivité de réaliser l'action avant mai 2023 pour ACTEE2 Sequoia, pour présenter une facture acquittée avant fin juin 2023.
- Engagement de la collectivité de réaliser l'accompagnement avant novembre 2023 pour ACTEE2 Merisier, pour présenter une facture acquittée avant fin décembre 2023.

Comment demander cet accompagnement ?

Prendre contact avec l'économiste de flux du SDE35 Thomas BERTHIAU

Tél : 07.56.05.45.65
Mail : t.berthiau@sde35.fr

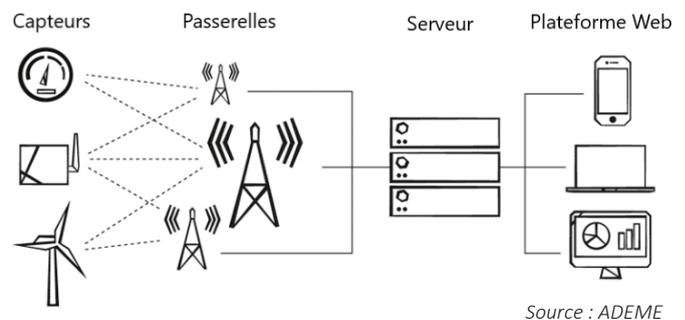
Retrouvez nous sur www.sde35.fr
SDE35 - Village des collectivités
1 avenue de Tizé - 35236 Thorigné-Fouillard

Comment fonctionne la télérelève ?

La télérelève consiste à remonter de l'information mesurée par un capteur jusqu'à une plateforme web accessible en ligne. Basée sur la technologie LoRa, cette architecture réseau est constituée de 4 composantes :

- Les capteurs qui vont mesurer la donnée,
- La passerelle qui va communiquer l'information du capteur vers le serveur (via internet),
- Le serveur où la donnée est stockée,
- La plateforme web qui va permettre aux utilisateurs de consulter les données.

Architecture des éléments d'une télérelève



Les données mesurées peuvent être énergétiques (compteurs, température...) ou diverses (taux de CO2, présence, accès...). Elles permettent de répondre aux besoins spécifiques de la collectivité.



* Votre implication a son importance

Une fois l'infrastructure mise en place, la prise en main et le temps consacré au suivi est indispensable pour exploiter pleinement ce type d'outil. C'est pourquoi la collectivité a un rôle à jouer au quotidien avec :

- La planification d'utilisation des bâtiments et l'adaptation du fonctionnement aux horaires d'utilisation du bâtiment,
- La modification de consigne en fonction de l'usage prévu des locaux,
- La vérification 2 fois par semaine (fonctionnement des équipements, remontées d'alarmes, ...),

C'est cette implication quotidienne qui fait la différence sur les gains d'économie d'énergie possible avec la télérelève.